

plus bas prix que l'Argentine et chaque fois l'Argentine l'a battu. Voilà la réponse.

Allons plus loin. On a prétendu que la quantité baissait du fait que les Etats-Unis ne pouvaient pas vendre. Le fait que les Etats-Unis n'exportent plus ne pèse guère dans la balance. La véritable explication a été donnée, il y a un instant par l'honorable député de Souris, qui a cité les témoignages recueillis par le comité. Quels ont été les achats globaux de l'Allemagne, de l'Italie et de la France? Ces trois pays n'ont acheté que 26 millions de boisseaux. Les pays qui autrefois importaient, maintenant exportent. La France vend à l'Angleterre et a même débarqué du blé dénaturé aux Etats-Unis. Comme je l'ai dit à Montréal, à mon retour d'Angleterre, l'Italie a voulu se suffire; elle a pu augmenter sa production de blé grâce à l'emploi d'engrais, en asséchant ses marais et en augmentant ses emblavures. Voilà ce qui s'est fait, et il en est résulté que les grands pays importateurs n'importent plus que 26 millions de boisseaux. Le comité se rend-il compte que ces trois pays, il n'y a pas bien des années, achetaient plus de 200 millions de boisseaux de blé? Le comité se rend-il compte qu'à venir jusqu'à il y a deux ou trois ans ces pays-là achetaient en moyenne 95 millions de boisseaux. Cet écart d'achats de 215 millions à 95 millions de boisseaux par an représentait la diminution du pouvoir d'achat de ces pays par suite de la guerre et de l'accroissement de la production dû à l'emploi d'engrais et à l'irrigation des terres. Dans ce temps-là le Canada vendait à la France 31 millions de boisseaux de blé, tandis que, l'an dernier, nous n'en avons vendu que 26 millions en tout à la France, l'Allemagne et l'Italie. Voilà la réponse.

On aurait pu faire un exposé clair et complet en se basant sur les témoignages qui ont été rendus, au lieu de se servir de décimales et de pourcentages pour faire croire que le Canada n'a pas réussi à vendre son blé en Grande-Bretagne et à y planter les Etats-Unis. Les témoignages prouvent clairement que la vente du blé à Londres et le système de primes qui existait empêchaient la France, l'Allemagne et l'Italie d'acheter du blé du Canada. Nous n'avons pu vendre que 26 millions de boisseaux à ces trois pays qui, il y a quelques années, achetaient de nous 215 millions de boisseaux et dans les dernières années, une moyenne de 95 millions. Voilà les faits et je les ai résumés dans ce que j'ai dit lors de mon retour d'Angleterre en 1931 ou 1932, je ne me rappelle plus bien. J'avais dit que ces pays ne voulaient plus payer de rançon. Comme je l'ai expliqué il y a longtemps à la Chambre, cela provient des prix qui ont été exigés durant la guerre. A cette époque, il n'y eut qu'un seul homme d'Etat canadien

que je connaisse—il est aujourd'hui défunt—pour dire aux cultivateurs de l'Ouest du Canada qu'ils ne devraient pas exiger \$3 le boisseau pour leur blé, parce qu'ils le regretteraient après la guerre. On manquait de blé à ce moment-là et l'on pouvait avoir de gros prix. Les prix montèrent jusqu'à \$3 le boisseau, mais ce n'était pas dû à la vente en commun. C'était dû aux cultivateurs et à la commission des grains de 1919 qui fixa les prix jusqu'à \$2.65 et pour certaines qualités à \$3 le boisseau. La France, l'Allemagne et l'Italie le surent et, avec le nationalisme intense qui règne depuis quelques années, cela a joué un grand rôle. Maintenant nous nous voyons dans l'impossibilité de vendre notre blé sur les marchés du monde. Ces pays ont voulu se suffire et n'ont plus besoin d'importer. La France s'est mise à vendre des millions de boisseaux de blé sous forme de farine à la Grande-Bretagne, et les minotiers anglais ont déclaré qu'à cause de la concurrence de la farine française et la nécessité d'employer les cinquante millions de boisseaux de blé mou cultivés en Grande-Bretagne sous le régime de la prime, ils ne pouvaient plus acheter autant de blés durs. Pour faire concurrence à la farine française, ils ont dû acheter la farine la moins chère possible. Quiconque veut analyser les faits est au courant de cela; quiconque veut envisager la situation d'une façon large et désintéressée le reconnaîtra.

Le comité a entendu ces témoignages et il a examiné ces questions. Chaque membre a eu l'avantage d'exprimer ses vues sur la ligne de conduite à suivre, et l'on a basé le bill qui vient d'être adopté sur l'autre bill et sur les propositions des honorables députés en observant deux principes. Le premier, c'est que le prix à verser au producteur devra être fixé par la commission avec l'approbation du Gouverneur en conseil. En d'autres termes, le Gouvernement de l'époque devra approuver les mesures prises par la commission, s'assurer des facteurs sur lesquels s'appuient ces mesures et prendre une décision. Cette décision sera très difficile à établir, elle entraînera de graves responsabilités et d'importantes conséquences mais il faudra qu'elle soit prise. La thèse concernant l'Argentine a été exposée au cours de l'interrogatoire des témoins qui ont parlé en termes louangeurs du système en vogue dans ce pays. J'ai cru que puisqu'ils faisaient autant de cas de ce système, je les questionnerais sur l'opportunité d'en établir un semblable au Canada. L'Argentine fixe un prix, et n'importe qui peut acheter du blé au-dessus de ce prix. Si un producteur habitant une région éloignée est incapable d'écouler son blé, il lui est loisible de le vendre à la commission moyennant le prix fixé, et la commission s'occupe alors de l'exporter vers les marchés du monde.